



**FICHE D'INSCRIPTION AU CONCOURS CONTEST'DANCE  
Du 20 mai 2017 à Etaples-sur-mer – Salle des Oyats**

**Nom du groupe :** .....

**Nom du professeur :** .....

**Catégorie :**     Juniors : 6 -10 ans     Pré-Ados / Ados : 11 à 15 ans  
                           Ados / Adultes : 16 ans et plus

**Style :**             Hip Hop     Oriental (et Fusion)     Moderne Jazz

DANSEURS			
N°	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			

## COORDONNEES DU GROUPE ET DU PROFESSEUR

Adresse du cours de danse ou de l'association dont le groupe est affilié :

.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone portable du professeur : .....

E-mail : .....

Facebook du groupe ou de l'association : .....

Adresse pour toute correspondance, si différente de l'association :

.....

Code Postal : ..... Ville : .....

## CHOREGRAPHIE

Durée de la chorégraphie : ..... Titre de la chorégraphie : .....

Titre de la musique : ..... Compositeur : .....

## GROUPE

Présentation du groupe en quelques mots (année de création, jour de répétition, etc..) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

---

Fiche à retourner dûment complétée au **plus tard le vendredi 5 mai 2017** (cachet de la poste faisant foi), accompagnée :

- du règlement du CONTEST DANCE daté et visé (3 pages),
- du chèque de caution de 10€, à l'ordre de l'association Manifest'action

à l'adresse :

**Service Événementiel – Ville d'Étaples sur mer**

**Hôtel de ville, place du général de Gaulle**

**62630 Etaples sur mer**

Nom du responsable du groupe : .....

Date et signature :

# Règlement du concours CONTEST'DANCE Samedi 20 Mai 2017

## Salle des Oyats à Etaples-sur-mer

### Article 1 : Objet du Concours

La ville d'Étaples sur mer, en partenariat avec les associations « Manifest'Action », « AS'Art », « Boulogne Hip Hop Génération », « Lyha Orient'n Art », organise la troisième édition du CONTEST 'DANCE. Ce concours a pour but de favoriser à l'échelle régionale et au-delà, les rencontres et les échanges entre groupes de danseurs et danseuses amateurs.

### Article 2 : Jury

La prestation des candidats sera appréciée par un jury composé de 5 personnes, professeurs de danse, danseurs et de deux élus municipaux (Culture et Jeunesse), qui désignera pour chaque catégorie et chaque style les groupes vainqueurs selon des critères précis qu'il devra évaluer. Le jury sera constitué uniquement de personnes n'ayant aucun lien direct avec les groupes inscrits afin de préserver l'impartialité du jury dans ses notations.

Un prix d'encouragement sera remis à l'appréciation du jury suivant leur sensibilité et l'engagement du groupe.

Deux prix public seront remis en fonction du plus grand nombre de votes atteint. Chaque spectateur recevra en contrepartie du droit d'entrée un bulletin de vote. Ce bulletin devra être déposé dans l'urne au plus tard 5 minutes après la fin du passage du dernier groupe. Les participants au concours ne peuvent pas voter.

### Article 3 : Catégories et styles

Le concours est ouvert aux clubs ou sections de danse par groupe de 2 à 15 danseurs ou danseuses au maximum, répartis selon leur âge, en 3 catégories. En cas de litige, un justificatif d'identité sera demandé pour justifier de la date de naissance.

- Catégorie Juniors : 6-10 ans
  - Catégorie Pré-Ados / Ados : 11 à 15 ans
  - Catégorie Ados / Adultes : 16 ans et plus
- Style :**  
- Hip Hop, Oriental (et Fusion), Moderne Jazz

Le responsable du groupe affirme s'être assuré que chaque participant est apte à la pratique de la danse et possède une assurance « responsabilité civile ». Seul le professeur de danse, sera admis dans les coulisses. Aucun parent ne sera accepté.

### Article 4 : Inscription

Seuls pourront participer au concours, les groupes ayant retourné avant la date limite de clôture des inscriptions (le vendredi 5 mai 2017), leur bulletin d'inscription dûment complété, accompagné du présent règlement, daté et visé et du chèque de caution. (Celui-ci vous sera restitué le jour du concours, à défaut encaissé pour toute annulation. Cf. article 10 du présent règlement).

### Article 5 : Participation

Le nombre de groupe étant limité à 20 (toutes catégories confondues), les premiers dossiers d'inscriptions reçus complets seront retenus. Les groupes présenteront une chorégraphie libre d'une durée de 5'50 minutes maximum. Un même groupe ne peut pas concourir dans la même catégorie avec plusieurs chorégraphies.

Chaque groupe devra envoyer avant la date de clôture des inscriptions, **la musique de sa chorégraphie** par e-mail, en veillant à bien préciser : **le nom du groupe la catégorie et le titre du morceau** à l'adresse suivante : [manifestaction01@gmail.com](mailto:manifestaction01@gmail.com)

Le jour du concours, il sera demandé au professeur de se munir de la musique au **format MP3**, sur **clé usb** et **cd** (sur lequel sera noté le nom du groupe, la catégorie, le numéro de piste ainsi que le nom de l'auteur compositeur). **La durée et la qualité** des enregistrements seront contrôlées, à noter que cette dernière doit être irréprochable.

La régie son et lumière sera assurée par les techniciens des associations partenaires de l'événement.

Les accessoires très encombrants, toxiques ou non conformes aux règles élémentaires et normes de sécurité sont formellement interdits (fumigène, feux d'artifices, etc...). Les candidats ont la possibilité d'utiliser des accessoires de danse de leur choix. Toutefois, il est nécessaire d'en avertir les organisateurs. Nous conseillons aux professeurs de vérifier la taille de l'espace scénique pour l'utilisation des accessoires volumineux. Ceux-ci peuvent être non utilisables en fonction de la dimension de la scène ou de la proximité avec le public.

Les sacs des participants au concours seront contrôlés à l'entrée par l'organisation de l'événement. Toute personne qui n'acceptera pas de présenter son sac à l'entrée sera interdit d'accès à la salle.

Les animaux sont interdits dans les chorégraphies proposées.

Les candidats se doivent de rendre la scène et les loges, à la fin de leur prestation, dans le même état de propreté qu'à leur arrivée.

*En cas de demande d'accessoires spécifiques (ex : chaises, ...), merci de le signaler sur la fiche d'inscription et de prévenir les organisateurs au moins 15 jours avant la date du CONTEST'DANCE, afin que ceux-ci puissent répondre favorablement ou non à la demande.*

#### **Article 7 : Notation des groupes**

L'ordre de passage par catégorie sera préalablement tiré au sort par l'organisation. Les groupes seront notés de 0 à 120 points pour chaque prestation.

1. Technique sur 20
2. Synchronisation sur 20
3. Dynamisme sur 20
4. Occupation de l'espace sur 20
5. Interprétation et expression sur 20
6. Présentation générale du groupe sur 20

#### **Article 8 : Décision du jury**

Les décisions du jury concernant les attributions de prix sont sans appel. A l'issue du concours, le jury prononcera les résultats après délibérations.

#### **Article 9 : Les prix**

Selon les décisions du jury, les premiers de chaque catégorie et de chaque style se verront remettre un prix. Les prix étant remis à l'annonce des résultats, il est demandé à chaque groupe de s'y présenter en tenue de scène.

Un prix d'encouragement et deux prix publics seront également remis à la fin de la soirée.

#### **Article 10 : Droit d'inscription et annulation**

Une caution de 10€ par groupe est demandée à l'inscription, par chèque à l'ordre de l'association Manifest'action qui ne sera encaissé qu'en cas d'annulation qu'importe le motif, même valable. Les danseurs et danseuses doivent se munir de leur carte d'identité le jour du concours.

#### **Article 11 : Exclusion**

Il est important que le silence et la discrétion soient respectés pendant les chorégraphies. Il est impératif de ne causer aucune nuisance dans la salle ou proche de la scène pendant le concours, ceci dans le souci du respect mutuel dû aux groupes pendant leur prestation.

Les groupes qui manifesteraient des agissements blâmant envers les autres groupes avant, pendant et après leur passage, seront éliminés d'office. Le non-respect des dispositions du présent règlement entraînera l'élimination du groupe. L'organisation se réserve également le droit d'arrêter le concours en cas de non-contrôle des groupes.

#### **Article 12 : Hygiène**

Des loges seront mises à disposition des groupes, le responsable du groupe se devra de les rendre dans l'état de propreté dans lequel elles lui ont été attribuées, dans le cas contraire la caution pourra être encaissée.

## INFORMATIONS GENERALES

Le **CONTEST'DANCE** se déroulera le Samedi 20 Mai 2017 à la Salle des Oyats, rue des oyats 62630 ETAPLES-SUR-MER.

- Date limite d'inscription : le **Vendredi 5 mai 2017** cachet de la poste faisant foi.
- Accueil des candidats : le samedi 20 Mai 2017 à partir de **18h30**.
- Il n'y aura pas de possibilité de répéter sur la scène avant le concours.
- Ouverture des portes au public : **L'accueil du public** se fera à partir de **19h00**.
- La soirée se déroulera en deux parties, entrecoupées d'un entracte de 20 minutes
- A l'issue de la deuxième partie, le jury délibérera et donnera sa décision.
- Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le concours par manque de participants et donc les chèques de cautions seront restitués.
- Les professeurs ainsi que les candidats sont invités à entrer gratuitement à la soirée du CONTEST DANCE. Un badge pour les professeurs ainsi qu'un tampon pour les participants leur sera remis.
- Les organisateurs du concours, déclinent toute responsabilité en cas de vol, préjudice quel qu'il soit, envers les candidats, les professeurs, ou le public.

Droit à l'image : En signant le présent règlement, vous vous engagez à ne pas vous opposer à la prise de photos ou de vidéos ainsi qu'à leur publication dans la presse, sur nos sites Internet, ou page Facebook.

Tarif d'entrée au public : 3€

Une buvette et petite restauration sur place est prévue.

**NB** : ces informations générales seront susceptibles d'être légèrement modifiées (notamment au niveau des horaires d'ouverture des portes, en fonction du nombre de participants, les horaires définitifs vous parviendront au plus tard fin avril 2017.

Pour nous contacter :

**Mairie d'Étaples-sur-mer : Service Communication & Événementiel ☎ 03 21 89 62.51**

**Mail : [communication@etaples-sur-mer.net](mailto:communication@etaples-sur-mer.net) / portable : 06.25.11.03.50**

**Site : [www.etaples-sur-mer.net](http://www.etaples-sur-mer.net) Page Facebook : ville d'Étaples sur mer**

**Association Manifest'action : Sébastien ☎ 06.74.00.87.84**

**Association AS'Art : Marine ☎ 07 50 43 43 53 – Facebook : Marine VIGNERON**

**Association Lyha Orient'n Art : [contact@lyhaorient-art.com](mailto:contact@lyhaorient-art.com) Karène ☎ 06 81 30 71 87**

---

Date :

Signature du professeur : Précédée de la mention « lu et approuvé »

---